

Groupe Suisse–Solidarité internationale

Co-présidence:

Chiara Simoneschi-Cortesi, Présidente du Conseil national; **Felix Gutzwiller**, Conseiller aux Etats;
Carlo Sommaruga, Conseiller national

Secrétariat:

Alliance Sud (Communauté de travail Swissaid/Action de Carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas/Eper)
Monbijoustrasse 31, Postfach, 3001 Bern; Tel. 031 390 93 30, Fax 031 390 93 31

Conférence de presse du 25 juin 2009

Augmentation de l'APD suisse :

« Maintenir le cap vers le 0,5% »

Contexte :

En décembre 2008, les deux Chambres fédérales ont accepté le principe d'une augmentation de l'aide publique suisse au développement à 0,5% du produit national brut jusqu'en 2015. Afin de pouvoir prendre une décision contraignante, elles ont demandé au Conseil fédéral de présenter un message complémentaire et un crédit additionnel. Le 20 mai 2009, le Conseil fédéral a décidé de ne pas donner suite à ce mandat et de justifier ce refus par un rapport au Parlement.

Le **conseiller aux Etats Felix Gutzwiller** (PLR), co-président du groupe parlementaire « Suisse – Solidarité internationale », a expliqué à la conférence de presse : « Il ne faut pas abandonner l'objectif du 0,5%. » Avec sa décision de ne pas remplir le mandat pourtant clair du Parlement, le Conseil fédéral tente d'empêcher l'accroissement de la coopération au développement. L'ancrage du nouvel objectif en pourcentage et les augmentations budgétaires seraient ainsi renvoyés aux calendes grecques. Le groupe parlementaire n'accepte pas ces tergiversations. Il veut inscrire d'une manière contraignante l'objectif du 0,5% et tient à un crédit additionnel.

Selon les prévisions économiques les plus récentes du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), qui constituent la base des budgets et de la planification financière de la Confédération, le crédit additionnel s'élève à environ 340 millions de francs pour la période jusqu'en 2012. La **conseillère nationale Kathrin Amacker** (PDC) souligne qu'en regard de la situation économique, ce montant est absolument défendable : « L'objectif de 0,5% est une question de volonté politique, et non de possibilités financières de la Suisse. » Elle a rappelé que le couplage reconnu mondialement entre la contribution financière et le produit national brut prend correctement en compte la situation économique de chaque pays. En décembre dernier, lorsque le Parlement a exigé le message complémentaire pour l'objectif de 0,5%, le crédit additionnel – calculé selon le PNB d'alors – s'élevait à environ 800 millions de francs.

La **conseillère nationale Brigitta M. Gadiet** (BDP) a précisé pourquoi le groupe parlementaire considère comme urgente une augmentation de la coopération au développement : « Les pays les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de la crise financière et économique. » La Banque mondiale estime que, cette année, 90 millions de personnes supplémentaires vont tomber dans l'extrême pauvreté. Est particulièrement touchée l'Afrique subsaharienne, où la crise est en train de réduire à

néant les progrès des quatre dernières années dans la lutte contre la pauvreté. En accroissant son aide bilatérale, la Suisse pourrait offrir une contribution importante à la réalisation des Objectifs du Millénaire dans cette région. Celle-ci abrite en effet les deux tiers des pays prioritaires de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Or, il n'y a justement pas de mesures contre la crise pour les pays les plus pauvres, a ajouté le **conseiller national Jo Lang** (Les Verts). Les pays industrialisés investissent des milliers de milliards de dollars dans leur propre économie. Le Fonds monétaire international (FMI) met 250 milliards de dollars de nouveaux crédits à disposition des pays émergents. « Les pays les plus pauvres restent en revanche les mains vides. Ils n'ont que l'aide au développement comme contribution essentielle pour faire face aux conséquences de la crise. » Lang a mentionné les moyens que la Suisse a dégagés pour surmonter la crise : 46 millions de francs pour l'UBS, plus d'un milliard pour deux paquets de relance, et bien 12 milliards pour le FMI. A côté de ces montants, les 5,3 milliards en faveur de la DDC et du Seco – déjà entérinés par le Parlement jusqu'en 2012 – ainsi que les 340 millions de crédit additionnel paraissent modestes.

Le **conseiller national Carlo Sommaruga** (PS), co-président du groupe parlementaire, a relevé que la Suisse pourrait et devrait faire plus en matière de coopération au développement. Elle a une responsabilité internationale à assumer, aussi et en particulier à l'égard des pays les plus pauvres. De plus, l'objectif de 0,5% est dans son intérêt. Le Conseil fédéral ne cesse de regretter la perte d'influence de la Suisse dans les institutions internationales. Ce recul tient, entre autres, au fait que la Suisse n'a pas décidé d'accroître sa coopération au développement. Il est paradoxal, dans ces conditions, que le Conseil fédéral s'oppose à une augmentation de l'aide au développement, qui lui permettrait d'améliorer la position internationale de la Suisse.

Le groupe parlementaire « Suisse – Solidarité internationale » compte 67 membres de tous les partis.

Calcul du crédit additionnel

A la fin de la séance du Conseil fédéral du 17 juin, le Seco a publié les prévisions conjoncturelles pour le produit intérieur brut (PIB). Il devrait reculer de 2,7% en 2009 et de 0,4% en 2010. A partir de ces chiffres, l'administration fédérale des finances a fait une extrapolation pour le produit national brut (PNB) : il devrait baisser de 2,4% en 2009 et de 1,5% en 2010. Le PNB est déterminant pour le calcul du budget du développement. Dans sa planification financière pour la période de 2011 à 2015, l'administration des finances compte à nouveau avec une croissance du PNB de 3% par an. Selon ces calculs, l'aide au développement déjà approuvée par le Parlement atteindrait en 2011 0,45% du PNB. L'administration des finances entend « stabiliser » le budget du développement à 0,45% pour les années suivantes.

Si, conformément à la volonté du Parlement, le budget du développement doit atteindre 0,5% du PNB en 2015, **un crédit additionnel de 343 millions de francs** est nécessaire pour la période de 2010 à 2012, année où échoit le crédit-cadre déjà approuvé. Ce n'est pas rien, mais c'est nettement moins que les quelque 800 millions de francs acceptés l'année dernière.